

L'agence de promotion économique du Canada atlantique  
644 rue, Main  
C.P. 6051  
Moncton, Nouveau Brunswick  
E1C 9J8

Le 15 février, 2024

Sujet: P2400387 – Demande d'offre à commandes (DOC) - Services de traduction (de l'anglais au français) et de révision de textes français

## **ADDENDA No.2**

À la suite de la Demande d'offre à commandes susmentionnée, l'addenda no 2 est publié.

### **Questions et réponses:**

#### **Question #1**

Le Canada pourrait-il confirmer si l'énoncé figurant à l'annexe A - Énoncé des travaux, 2.0 Objet, qui dit : « Cette DOC permettra à l'Agence de retenir au besoin les services d'entrepreneurs qui offrent de tels services de traduction et de révision lorsqu'ils sont nécessaires, et qui démontrent qu'ils fournissent ces services par l'intermédiaire d'un bureau commercial permanent et pleinement opérationnel au Canada. » est une exigence de l'appel d'offres?

#### **Réponse #1**

L'offrant doit avoir un bureau commercial permanent et entièrement opérationnel au Canada atlantique. Il s'agit d'un critère coté (R4) d'une valeur de 10 points à l'annexe D – Critères d'évaluation

#### **Question #2**

Le Canada pourrait-il confirmer si une entreprise établie aux États-Unis peut participer à cette demande de soumissions?

#### **Réponse #2**

Il s'agit d'un critère coté (R4) d'une valeur de 10 points à l'annexe D – Critères d'évaluation ; par conséquent, aucun point ne serait attribué pour ces critères à une entreprise établie aux États-Unis qui n'a pas de bureau commercial permanent pleinement opérationnel au Canada atlantique.

#### **Question #3**

Le Canada serait-il en mesure de préciser à la fois la charge de travail prévue et les spécifications sur les types de projets?

#### **Réponse #3**

Veuillez consulter l'addenda 1 sur l'affichage de *AchatsCanada*.

#### **Question #4**

Conformément à la section 3.2.2 qui se trouve dans **Style de traduction et qualité linguistique** de l'annexe A – Énoncé des travaux, nous comprenons qu'un glossaire de l'APECA sera fourni au moment

de l'attribution du contrat. Le Canada pourrait-il confirmer dans quel format ce glossaire sera-t-il disponible ?

Les documents de référence seront-ils également disponibles et, dans l'affirmative, dans quel format seront-ils fournis?

#### **Réponse #4**

Le glossaire sera fourni en format Microsoft Word.

S'ils sont disponibles, des documents de référence peuvent accompagner les demandes de traduction. Les documents de référence seront dans le même format que le document à traduire.

#### **Question #5**

Conformément à la section 3.4.1 qui se trouve à la section **Assurance de la qualité** de l'annexe A – Énoncé des travaux, le Canada pourrait-il confirmer si l'entrepreneur est censé remplacer les images et/ou les logos?

#### **Réponse #5**

On s'attend à ce que les fournisseurs de services produisent des documents traduits qui contiennent des logos et des images dans la même langue. Tous les logos ou images qui doivent apparaître dans un document traduit seront fournis avec la demande de traduction.

#### **Question #6**

Le Canada pourrait-il confirmer qu'il acceptera les ressources proposées qui ont fait des études postsecondaires, mais qui ne sont pas des membres certifiés d'une association ou d'une société de traduction du Canada reconnue, conformément aux critères obligatoires M3 et M4 de l'annexe D – Critères d'évaluation?

#### **Réponse #6**

Les offrants doivent démontrer que leurs ressources sont titulaires d'un baccalauréat en traduction d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu et qu'ils sont des membres certifiés en règle d'une association ou d'une société canadienne de traduction reconnue. Aucune autre accréditation ne sera acceptée.